

## Résultats de l'enquête sur le contrat d'engagement éducatif et la gratification des stages pratiques BAFA

Dans le cadre de sa feuille de route, le comité de filière animation est missionné pour :

- proposer des modalités d'encadrement de la gratification du stage pratique, afin d'assurer le principe d'une gratification systématique dans les ACM où les animateurs brevetés sont rémunérés, tout en respectant les modèles fondés sur le bénévolat tels que le scoutisme,
- définir une trajectoire pour revaloriser significativement le minimum légal de la rémunération du contrat d'engagement éducatif (CEE) et réserver ce contrat aux seuls accueils collectifs de mineurs avec hébergement.

Dans cette perspective, il a réalisé en mars-avril 2023 une enquête auprès de ses membres afin de dresser un état des lieux. Diffusée par les organisations membres à leurs structures, cette enquête a été répondue par 626 responsables d'ACM issus à 97,3% d'associations et entreprises gestionnaires d'ACM et 2,7% de collectivités territoriales, représentant un total de 5192 structures périscolaires, 2137 structures extrascolaires sans hébergement et 1184 structures extrascolaires avec hébergement.

Une deuxième enquête sur le CEE a porté auprès des organismes de formation (39 répondants).

Les principaux résultats sont les suivants :

### Stages BAFA

- 74% des répondants accordent une gratification aux stagiaires BAFA :
  - o 16% accordent une gratification inférieure ou égale au minimum légal du CEE.
  - o 59% accordent une gratification supérieure ou égale au minimum légal de la gratification des stages en entreprise (sur la base de 7 heures / jour).
- 24% n'en accordent pas alors que les animateurs titulaires sont rémunérés.
- 4% n'en accordent pas car les animateurs titulaires ne sont pas rémunérés (bénévoles).
- 20% déclarent accorder d'autres types d'aides financières.

### Emploi en CEE

- 49% des accueils périscolaires déclarent n'employer aucun animateur en CEE.
- 11% des accueils extrascolaires sans hébergement déclarent n'employer aucun animateur en CEE.
- 46% des accueils extrascolaires avec hébergement déclarent n'employer aucun animateur en CEE.
- 13% des accueils périscolaires déclarent employer entre 71 et 100% des animateurs en CEE.
- 32% des accueils extrascolaires sans hébergement déclarent employer entre 71 et 100% des animateurs en CEE.
- 28% des accueils extrascolaires avec hébergement déclarent employer entre 71 et 100% des animateurs en CEE.

## Rémunération en CEE

- 1% des accueils périscolaires déclarent rémunérer les animateurs au minimum légal du CEE.
- 1% des accueils extrascolaires sans hébergement déclarent rémunérer les animateurs au minimum légal du CEE.
- 2% des accueils extrascolaires avec hébergement déclarent rémunérer les animateurs au minimum légal du CEE.
- 94% des accueils périscolaires déclarent rémunérer les animateurs plus que 50% du minimum légal du CEE (moyenne : 58 € ; médiane : 55 €).
- 96% des accueils extrascolaires sans hébergement déclarent rémunérer les animateurs plus que 50% du minimum légal du CEE (moyenne : 58 € ; médiane : 55 €).
- 81% des accueils extrascolaires avec hébergement déclarent rémunérer les animateurs plus que 50% du minimum légal du CEE (moyenne : 53 € ; médiane : 52 €).
  
- 75% des répondants déclarent n'avoir pas prévu d'augmenter cette rémunération dans les prochains mois ou ne pas savoir s'ils le feront.

## Organismes de formation

- 23% des répondants déclarent recruter moins de 40% de formateurs BAFA en CEE.
- 15% des répondants déclarent recruter entre 41 et 60% de formateurs BAFA en CEE.
- 62% des répondants déclarent recruter plus de 60% de formateurs BAFA en CEE.
  
- 12% des répondants déclarent rémunérer les formateurs BAFA en CEE moins de 50 € / jour.
- 45% des répondants déclarent rémunérer les formateurs BAFA en CEE entre 50 et 60 € / jour.
- 42% des répondants déclarent rémunérer les formateurs BAFA en CEE plus de 60 € / jour.
  
- 49% des répondants déclarent recruter moins de 40% de formateurs BAFD en CEE.
- 5% des répondants déclarent recruter entre 41 et 60% de formateurs BAFD en CEE.
- 46% des répondants déclarent recruter plus de 60% de formateurs BAFD en CEE.
  
- 10% des répondants déclarent rémunérer les formateurs BAFD en CEE moins de 50 € / jour.
- 25% des répondants déclarent rémunérer les formateurs BAFD en CEE entre 50 et 60 € / jour.
- 64% des répondants déclarent rémunérer les formateurs BAFD en CEE plus de 60 € / jour.